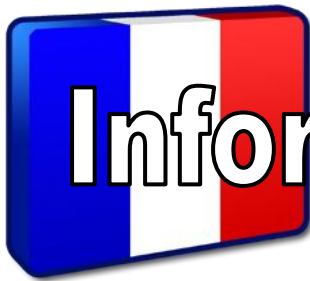


## Communications diverses

Bulletin n°84 – octobre 2012



# Informations nationales

## La cour de cassation donne raison à la SNCF contre l'avocat limougeaud

La juridiction vient de censurer une décision d'un juge de proximité qui avait condamné la SNCF à verser 2000 euros à un avocat limougeaud, à cause d'un retard de 4 heures.



Le 11 février 2010, un avocat du barreau de Limoges, qui

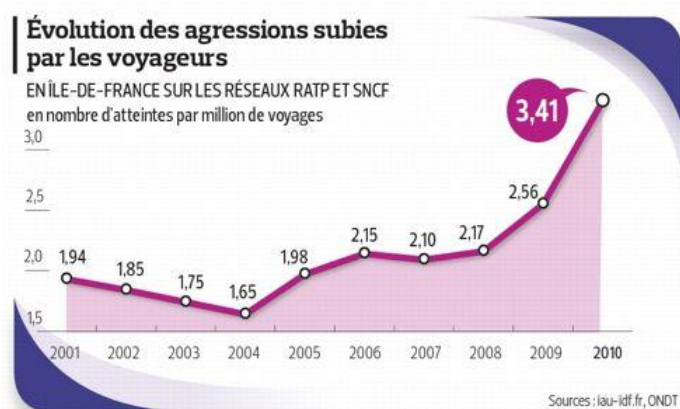
devait plaider à 10h devant le tribunal de commerce de Paris, n'a pas été en mesure d'assister son client à cause d'un retard de près de quatre heures de son train. Il avait réclamé à la SNCF le remboursement du prix de son voyage ainsi que des dommages et intérêt pour les divers préjudices subis. En première instance, l'avocat a obtenu - outre le remboursement de son billet - 500 euros pour compenser sa perte d'honoraires, 1000 euros pour la perte de crédibilité vis-à-vis de son client et 500 euros en réparation de l'inquiétude et de l'énerverment qu'il avait éprouvé.

La cour de cassation vient de censurer la décision du juge de proximité, au motif que "le dommage invoqué n'était pas prévisible lors de la conclusion du contrat de transport". Le dossier est renvoyé devant le juge de proximité de Guéret pour être rejugé.

## La moitié des Franciliens ont peur dans les transports

Environ 13.000, soit 35 par jour ! C'est le nombre d'atteintes aux personnes répertoriées en 2010 sur les réseaux de transport d'Ile-de-France de la SNCF et de la RATP. Un niveau inégalé depuis 2001. Issu d'une étude de l'Observatoire de la délinquance dans les transports dans une note intitulée «Sécurité dans les transports, les peurs et les faits», que vient de publier l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'**Ile-de-France**, ce chiffre représente un peu plus de trois atteintes par million de voyages. Après trois années de baisse, de 2002 à 2004, le ratio a connu une faible augmentation entre 2005 et 2009, qui devient plus sensible depuis 2009. Les vols avec violence et (ou) sous la menace constituent la majorité des faits constatés.

Selon l'étude, cette tendance s'explique par «la multiplication des vols de **smartphones** », désormais davantage convoités par les détresseurs que les portefeuilles. Les vols avec violence ont désormais dépassé les agressions physiques «gratuites», pourtant elles aussi en augmentation. Ces dernières seraient révélatrices des «tensions interindividuelles au sein des espaces de transport », parfois exacerbées par le «confinement, la promiscuité ou les rencontres non désirées ».



La progression des délits constatés, même si elle s'explique partiellement par la prolifération des caméras de surveillance, nourrit la peur des usagers franciliens. Parmi les personnes interrogées en 2011 dans le cadre de l'étude, près d'une sur deux (45,5 %) déclare ainsi craindre, «au moins de temps en temps», d'être agressée ou volée dans les transports en commun. Ceci alors qu'elles ne sont que 3,4 % à y avoir été effectivement victimes de délits lors des trois dernières années. Par rapport à une précédente enquête sur le

même thème, il y a six ans, le pourcentage de personnes angoissées bondit de cinq points, alors même qu'elles sont moins nombreuses (4,8 % en 2005) à déclarer avoir subi des atteintes.

«Renforcement des personnels au contact du public sur le terrain »

L'appréhension des usagers est surtout sensible dans le RER (37,1 % des enquêtés disent redouter d'y être agressés). Le métro (31,9 %) s'empare de la deuxième place et le train (28,7 %) vient compléter ce podium de la frayeur. Le tramway demeure le mode de déplacement jugé le plus sécurisant (13,4 %), loin devant le bus (20,8 %). «Les peurs sont bien plus fréquentes dans les transports souterrains que dans les réseaux de surface », appuient les auteurs de l'étude, qui soulignent également leur variation selon les possibilités d'échappatoire des voyageurs. «Il est par exemple plus facile pour un usager du métro que du RER d'adapter son itinéraire (pour éviter les lieux anxiogènes) sans modifier considérablement la durée du déplacement », écrivent-ils.

Afin d'apaiser les inquiétudes de ses clients, la SNCF annonce son intention de généraliser la vidéoprotection à tout son réseau. La totalité des gares franciliennes - soit environ 380 - devrait ainsi être pourvue de caméras, contre 146 en 2011 et 120 en 2007. Comme la vidéoprotection n'est pas «la solution miracle» à elle toute seule, le transporteur prévoit également, entre autres, le «renforcement des personnels au contact du public sur le terrain ». Les emplois d'agents de médiation et d'agents Suge (surveillance générale) devraient donc continuer à croître.

Des agents de sécurité de la SNCF effectuent un contrôle à la station RER de Juvisy-sur-Orge, le 5 juillet.



# Répercussion de l'écotaxe poids lourds : Décret abrogé ou modifié ?

Le ministère des Transports se dit prêt à revoir le mécanisme de répercussion de l'écotaxe PL prévu par le décret du 4 mai 2012. Frédéric Cuvillier veut simplifier "l'usine à gaz" et aboutir à un nouveau texte fin octobre.

Le décret du 4 mai 2012 sur le principe de **répercussion de l'écotaxe PL** fera l'objet d'une communication en Conseil des ministres le 3 octobre 2012, de la part de Frédéric Cuvillier. Le texte réglementaire sur les trois modalités de calcul, qui fait l'unanimité contre lui, devrait être abrogé ou modifié.

## Vers une taxe forfaitaire unique



Le ministère des Transports travaille sur une simplification du dispositif de répercussion, sous forme d'une taxe forfaitaire unique, qui pourrait être modulée selon les régions et le nombre de kilomètres écotaxés dans chacune d'entre elles.

"L'objectif est de sortir ce texte au plus tard fin octobre, afin de permettre les négociations commerciales dans de bonnes conditions", dit-on au ministère qui assure avoir reçu "l'accord" de l'ensemble des organisations professionnelles du transport et des représentants des chargeurs.

## Et peut-être une loi...

Le nouveau mécanisme pourrait faire l'objet d'une loi.

"Une loi permettrait de sécuriser le mécanisme de répercussion et d'intégrer dans l'assiette de répercussion les charges induites", note la FNTR.



WK Transport-Logistique

## Ministères : Les gagnants et les perdants

### ... Transports : 45 millions de plus pour les trains.

Pour illustrer la priorité désormais donnée aux « transports du quotidien », le gouvernement rajoute 45 millions au budget alloué aux Trains d'équilibre du territoire (TET, les lignes nationales hors TGV). De quoi maintenir « un niveau de desserte plus élevé », selon le ministère, avec par exemple le maintien d'une liaison entre Paris et Belfort. Il s'agit aussi de faire face à la réévaluation des charges facturées par la SNCF pour l'exploitation de ces lignes. **Cet effort est toutefois neutre pour les finances publiques, puisqu'il est financé par un relèvement du plafond de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires, acquittée... par la SNCF [...]**



LesEchos.fr

# Budget : de nouvelles ressources pour les infrastructures



En ces temps de rigueur budgétaire, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (l'Afitf) tire son épingle du jeu : elle disposera en 2013 de plus de 2,2 milliards d'euros, soit 4 % de plus qu'en 2012. Le signe que Bercy veut choyer les infrastructures de transport ? Plus exactement, l'agence voit ses dotations budgétaires reculer (moins 300 millions d'euros environ) mais elle bénéficiera dans le même temps de nouvelles ressources propres, en particulier l'écotaxe prévue à partir de juillet. Cette taxe touchant les poids lourds devrait apporter 400 millions en 2013, puis annuellement autour d'un milliard d'euros.

L'Afitf devrait maintenir, voire légèrement augmenter ses dépenses consacrées à l'entretien du réseau routier et ferroviaire. Globalement, le tiers de ses dépenses devraient aller à la route et un quart aux lignes TGV. Comme cela a déjà été annoncé, il est prévu de financer les quatre projets de ligne à grande vitesse déjà lancés (Tours - Bordeaux, seconde phase du TGV Est, Bretagne - Pays de la Loire, Nîmes - Montpellier). Mais pas question d'en lancer d'autres. L'Afitf devrait aussi prévoir des crédits pour le 3e appel à projets TCSP, précise-t-on au ministère des Transports. Concernant le budget des infrastructures et des services de transport, le montant atteint 3,174 milliards d'euros pour 2013, soit quasiment le même niveau qu'en 2012. Sur ce montant, plus de 2,5 milliards iront au ferroviaire.

L'**AFITF** est chargée de coordonner le financement de grands projets d'infrastructures de transport routières, ferroviaires, fluviales ou portuaires. **[NDLR]**



---

## Le patron de la SNCF attaque Google et ses conflits d'intérêts

**Guillaume Pepy demande que les autorités de lutte contre les abus de position dominante obligent Google à respecter un principe de neutralité, en séparant les activités de moteur de recherche et les activités connexes de l'entreprise américaine, notamment de réservation de billets. Une proposition bien moins folle qu'il n'y paraît.**



Dans une tribune qu'il co-signe dans Le Monde, le patron de la SNCF Guillaume Pepy livre un réquisitoire acerbe et néanmoins justifié contre les dangers de la position ultra-dominante de Google dans la recherche d'informations sur Internet. Il le fait, bien sûr, d'abord et avant tout pour défendre les propres intérêts de sa société, dont une partie de l'activité consiste désormais à vendre des voyages et services connexes sur le site Voyages-sncf.com. Mais ce qu'il

dénonce n'en est pas pour autant moins vrai :

Le moteur de recherche préféré des Européens tient autour de 97 % de part de marché en France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie. Mais dans le voyage, c'est aussi un comparateur des offres de transport et d'hébergement, un éditeur de contenus avec Zagat (guide de restaurants) et Frommer's (guide de voyages), et un éditeur de services avec Google Flights (comparaison des offres aériennes), se retrouvant ainsi dans la position d'orienter l'internaute sur toute la chaîne de valeur, de la recherche à la réservation.

(...) Comment se gère le conflit d'intérêts entre la position de moteur de recherche, neutre et encyclopédique, et des activités commerciales, choisies et intéressées ? Google revendique l'exhaustivité et la pertinence des résultats de ses recherches. Mais ces résultats pourraient être biaisés à son seul bénéfice. Et l'utilisateur ne sait rien de la manière dont ses données privées sont utilisées pour lui présenter des résultats adaptés à son profil... et au profit des annonceurs

Le problème, comme Guillaume Pepy le dit lui-même, ne se pose pas - loin s'en faut - qu'avec les seules activités liées au voyage. Alors qu'il se contentait autrefois de diriger l'internaute vers les pages où se trouvent les réponses qu'il recherche, Google a multiplié le nombre des services internes qui apportent eux-mêmes la réponse voulue. Le concept s'est radicalisé ces derniers mois avec le Knowledge Graph.

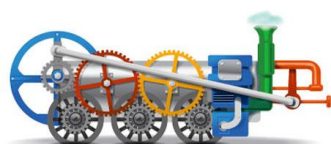
"Google est probablement la seule société au monde dont l'objectif avoué est de faire en sorte que ses visiteurs quittent son site aussi vite que possible", dit la firme de Mountain View dans le manifeste de sa philosophie. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il cherche désormais à capter l'audience sur tous ses services périphériques : YouTube, Google Maps, Google+, Google Shopping, Gmail, Google Actualités, etc., etc. Plus l'internaute reste dans l'univers Google, plus il a de chances de cliquer sur des publicités de ses annonceurs.



Couper Google en deux ?

De façon inattendue, puisqu'elle était jusqu'ici taboue, Guillaume Pepy rejoint l'idée que nous avons émise il y a deux ans, de scinder l'entreprise Google en plusieurs morceaux, à l'instar de ce qui avait été ordonné pour Microsoft, et finalement abandonné.

"Nous pensons nécessaire de séparer la recherche d'information des services commerciaux consacrés au tourisme et aux transports, dans lesquels la concurrence est nécessaire (...) Ces mesures pourraient être déclinées bien au-delà du tourisme, car tous les secteurs marchands du Net sont concernés", écrit Guillaume Pepy.



"Cette séparation des métiers et cette transparence seraient des mesures qui iraient dans le sens des intérêts des moteurs en supprimant tout ce qui peut s'apparenter à un conflit d'intérêts, tout en conservant pour le consommateur leurs qualités".

En 1948, aux Etats-Unis, un jugement très important dans l'histoire d'Hollywood avait obligé les grands de studio de cinéma à se séparer des salles de cinéma qu'ils possédaient, pour éviter qu'il puissent abuser de l'intégration verticale de toute la chaîne de production et de diffusion. "La concentration permet nécessairement l'abus. Et le fait que la puissance créée par la grandeur d'une entreprise ait été utilisée dans le passé pour écraser ou empêcher la concurrence prouve bien que,

toutes les fois qu'il y a monopole, il y a l'intention d'en abuser, intention que la loi veut précisément frapper", avait rappelé le juge Douglas.

Pour tenter de répondre au problème, la Commission Européenne a ouvert en 2010 une enquête en abus de position dominante contre Google, qui a abouti au mois de mai 2012 à la communication formelle de griefs contre Google.

Etrangement, alors qu'il s'agit là d'un sujet d'intérêt public et économique majeur pour nombre d'entreprises européennes, dont plusieurs ont déposé plainte, la Commission n'a pas publié le détail des reproches officiels formulés contre le moteur de recherche. Les deux négocient désormais en secret une sortie amiable, qui devrait éviter à Google à la fois de payer une très lourde amende (jusqu'à 10 % de son chiffre d'affaires), ou de se voir dans l'obligation de séparer ses activités en plusieurs entités indépendantes.

Le 07 09 2012



## Let's Gowex signe un contrat avec la SNCF

Let's Gowex fait part ce matin de la signature d'un accord avec la SNCF pour la fourniture d'accès Wifi gratuit. Le premier point d'accès équipé dans le cadre de ce contrat sera la gare de Marseille Saint-Charles. L'opérateur de télécommunications espagnol spécialisé dans l'accès Wifi précise qu'il s'agit de son premier contrat avec le groupe ferroviaire français.



Let's Gowex indique qu'il permettra ainsi aux personnes présentes à la gare de Saint-Charles et sur l'esplanade d'accéder, durant une plage de 24 heures, gratuitement à un débit Wifi de 512 kb/seconde via le "hotspot" répondant au nom de "WiFi\_gratuit\_gare\_Marseille", et après une procédure d'enregistrement. La fréquentation de la gare sera portée en 2013 par les dix millions de touristes attendus à Marseille à l'occasion de sa nomination en tant que capitale de la Culture, ajoute le groupe.

## Infrastructures : un nouveau schéma de la mobilité durable dans six mois



Le ministère des Transports a présenté le 3 octobre en Conseil des ministres sa feuille de route concernant le transport ferroviaire. Il a notamment annoncé l'installation le 15 octobre d'une commission chargée de définir les priorités entre les différents projets d'infrastructures retenus dans le cadre Snit (schéma national des infrastructures de transport).

Composée de parlementaires et de personnalités qualifiées, cette commission aura six mois pour faire des propositions en vue d'élaborer un nouveau schéma de la mobilité durable dans un contexte de restrictions budgétaires. Il est aussi prévu de « *faire en sorte qu'au moins 1 000 km de voies par an puissent être rénovés pendant le quinquennat* », selon la porte-parole du gouvernement. Frédéric Cuvillier, le ministre des Transports, a précisé qu'il voulait « *proposer des formes de financement innovantes et travailler avec les collectivités territoriales* ».

## Eaux : Fret SNCF signe un nouveau contrat avec Evian et Volvic pour 2013

Partenaires historiques de Fret SNCF, Evian et Volvic s'engagent à nouveau pour 2013.

Le contrat concerne l'acheminement de 5 à 6000 palettes par jour soit plus de 1200 trains au total par an au départ des usines d'Evian et de Volvic jusqu'aux plates-formes des prestataires de Danone Eaux France.

« En tant que partenaire privilégié, Fret SNCF, est associé à toutes nos réflexions moyen et long terme. Cet été, il nous a accompagné principalement sur l'optimisation de l'expédition au départ de nos deux usines Evian et Volvic à travers une meilleure utilisation de notre faisceau et l'élargissement des plages horaires d'expédition », explique le minéralier dans un communiqué

Le 4 Octobre 2012



# Informations internationales

## Gouvernance : la croisade de Siim Kallas contre les chemins de fer intégrés



Le commissaire européen chargé des transports, Siim Kallas, croit dur comme fer aux vertus de la séparation entre opérateur ferroviaire et gestionnaire d'infrastructure. Alors que la Commission présentera en décembre son « 4e paquet ferroviaire », Siim Kallas détaille dans un entretien paru mardi dans *Ville, Rail & Transports*, sa conviction en matière d'organisation du système ferroviaire : « L'expérience a montré qu'il existe des exemples de conflit d'intérêt dans les structures intégrées. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse revenir à un modèle datant d'il y a vingt ans. Les fonctions de gestionnaire qui peuvent créer des discriminations doivent être exercées de manière indépendante », indique le commissaire, qui précise que « des fonctions essentielles doivent être séparées : l'allocation des sillons, la fixation de redevances, mais aussi la gestion des circulations, l'entretien du réseau ». Siim Kallas insiste par ailleurs sur la transparence des flux financiers. « Cette question des transferts est critiquée par beaucoup de nos interlocuteurs : il est difficile d'assurer la séparation des flux financiers dans un groupe intégré, qui rend possible les subventions croisées des opérateurs de la holding avec les subventions publiques ou les revenus des charges d'accès à l'infrastructure. Il doit y avoir une indépendance juridique, commerciale et financière », considère-t-il.



# SNCB: Di Rupo ne comprend pas la grève alors que les discussions sont toujours en cours



Le Premier ministre Elio Di Rupo a dit vendredi midi ne pas comprendre l'attitude des organisations syndicales du rail. "Les discussions sont toujours en cours. Une nouvelle réunion est programmée ce vendredi après-midi. Il est dès lors difficile de comprendre la décision d'organiser des grèves", a-t-il commenté lors de la traditionnelle conférence de presse suivant la réunion du Conseil des ministres.



Après la grève qui a paralysé le rail mercredi, le syndicat socialiste a déposé vendredi matin un préavis d'actions de 48 heures, du jeudi 11 octobre à 22 heures au samedi 13 octobre à la même heure. La nécessité de faire quelque chose à la structure de la SNCB est claire et est reprise dans l'accord de gouvernement, a rappelé M. Di Rupo qui a insisté sur le fait que les discussions sont toujours en cours dans le but de mettre en place des structures plus efficaces pour que les trains arrivent à l'heure et pour améliorer la sécurité sur le rail. Il faut continuer à négocier, a encore dit le Premier ministre.

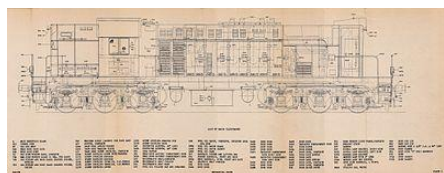


**Les organisations syndicales défendent le retour à une structure unique, "intégrée" de la société et le ministre souhaite évoluer d'une structure à trois (Holding, Infrabel, SNCB) vers une à deux entités (Infrabel, SNCB) Infrabel étant notre RFF en Belgique [NDLR]**



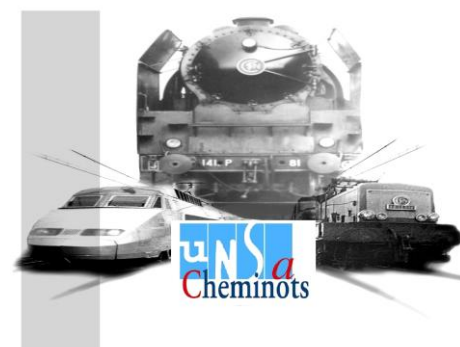
## Locomotive A1AA1A 62000 dite "ayaya"

A la libération, la SNCF reçoit les célèbres locomotives à vapeur 141 R, mais aussi une série de locomotives diesel. Ces locomotives diesel ont été construites par la firme américaine Baldwin Locomotive Works en collaboration avec la Westinghouse Electric Corporation en 1946/1947. Suivant le même principe que pour les 141 R, ces locomotives étaient l'adaptation aux standards européens d'une locomotive diesel déjà existante sur les chemins de fer américains, le Baldwin VO-1000 (**en**) construit de 1939 à 1946, mais qui était de type BB et dont la charge par essieu dépassait les 25 tonnes chacun.



Afin de rendre cette charge par essieu acceptable pour les voies plus faiblement armées comme en France, Baldwin équipa ses nouvelles machines de bogies à trois essieux, ramenant le poids à 17,5 tonnes par essieu. Le modèle d'origine proposé par Baldwin

développait une puissance de 1000 CV et était équipé d'un moteur à 8 cylindres. La SNCF pensant destiner ses futures locomotives exclusivement aux services de manœuvre, choisit de brider ses 040 DA à une puissance de 660 CV par l'adoption d'un moteur à 6 cylindres. Immatriculées **040 DA 1 à 100**, elles furent ré immatriculées le 01/01/1962, dans la série **A1AA1A 62001 à 62100**.





Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical, **UNSA-Cheminots**

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :  
**UNSA/ Cheminots**  
 M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de  
**Lorraine ou Lille**  
 (lire adresses en couverture)

**Réduction de 66 % sur impôts et**

**adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur )**

**Bulletin d'Adhésion**

NOM.....Prénom.....  
 Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau.....  
 Adresse domiciliaire.....  
 .....  
 Etablissement.....N° CP.....  
 Téléphone Service.....Téléphone Portable.....  
 Adresse EMail (perso ou SNCF).....  
 A.....le.....Signature.....

**COTISATIONS 2012**

Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après réduc.	réel après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
<b>A/B - TA</b>	87,00 €	57,42 €	<b>29,58 €</b>	<b>2,47 €</b>
<b>C - TB 1</b>	91,00 €	60,06 €	<b>30,94 €</b>	<b>2,58 €</b>
<b>D 1 - TB 2</b>	96,00 €	63,36 €	<b>32,64 €</b>	<b>2,72 €</b>
<b>D 2 - TB 3</b>	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
<b>E 1</b>	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
<b>E 2</b>	119,00 €	78,54 €	<b>40,46 €</b>	<b>3,37 €</b>
<b>F 1</b>	131,00 €	86,46 €	<b>44,54 €</b>	<b>3,71 €</b>
<b>F 2</b>	147,00 €	97,02 €	<b>49,98 €</b>	<b>4,17 €</b>
<b>G 1</b>	157,00 €	103,62 €	<b>53,38 €</b>	<b>4,45 €</b>
<b>G 2</b>	170,00 €	112,20 €	<b>57,80 €</b>	<b>4,82 €</b>
<b>H 1</b>	181,00 €	119,46 €	<b>61,54 €</b>	<b>5,13 €</b>
<b>H 2</b>	193,00 €	127,38 €	<b>65,62 €</b>	<b>5,47 €</b>
<b>CS</b>	206,00 €	135,96 €	<b>70,04 €</b>	<b>5,84 €</b>
<b>Contractuels</b>				
Exécution	87,00 €	57,42 €	<b>29,58 €</b>	<b>2,47 €</b>
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
Cadres	131,00 €	86,46 €	<b>44,54 €</b>	<b>3,71 €</b>